

Attentat à Trappes : la CNCDH dénonce un drame motivé par le racisme

La Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) condamne fermement l'attentat commis à Trappes et à la Verrière le vendredi 23 octobre. Elle souhaite avant tout exprimer sa solidarité envers les victimes et leurs proches.

Selon les premiers éléments délivrés par le Parquet National Anti-terroriste, le suspect disait vouloir s'en prendre à des personnes racisées, en représailles aux scènes de débordements du 17 octobre. Ces déclarations, si l'enquête le confirme, attestent du caractère manifestement raciste de l'acte. Il appartiendra à la justice d'en établir toutes les circonstances, dans le respect de la présomption d'innocence.

La CNCDH relève que d'après la Direction Générale de la Sécurité Intérieure (DGSI) « les narratifs de l'extrême droite radicale sont plus présents dans l'espace public et la sphère virtuelle » depuis 2022. Cependant, comme le soulignait le dernier rapport sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie, le classement sans suite pour des faits racistes reste nettement plus élevé que pour les autres faits pénaux.

Face à ce constat, la CNCDH reste pleinement mobilisée dans la lutte contre le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie et toutes les formes de haine.

Elle appelle les responsables politiques, les médias et l'ensemble des acteurs du débat public à la responsabilité dans leurs prises de parole, et à combattre résolument les laisser aucune place à la banalisation des discours de haine et à défendre impérativement les valeurs fondatrices et humanistes de la République.